



Communiqué de presse

La crise économique réduit l'écart salarial

Bruxelles, le 23 mars 2012 – L'Institut a présenté, ce vendredi, les chiffres et tendances de l'écart salarial 2012 en Belgique, en présence de la Ministre de l'Emploi et de la Ministre de l'Égalité des chances. Ces dernières données sont en partie rassurantes mais restent toujours problématiques.

Une diminution de l'écart salarial a priori rassurante

Une femme gagne en moyenne 9% de moins par heure de travail qu'un homme. L'écart salarial pénalise donc toujours les femmes en 2012. En outre, de très nombreuses femmes travaillent à temps partiel, de sorte que l'écart salarial calculé sur base annuelle s'élève à 22%.

En comparaison avec l'année dernière, les chiffres relatifs à l'écart salarial indiquent une tendance à la baisse. Pour presque tous les indicateurs, cette diminution atteint un point de pourcentage. Seuls les fonctionnaires contractuels font figure d'exception : l'écart salarial calculé en salaires horaires reste stable, et il augmente légèrement au niveau des salaires annuels.

Une crise économique qui augmente les inégalités

Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, tempère : « *A priori la diminution de l'écart salarial est une donnée positive mais nous ne devons pas relâcher nos efforts, certaines tendances sont également pessimistes. Par exemple, l'écart entre les femmes et les hommes augmente en ce qui concerne les **avantages extra-légaux**. En effet, suite à la crise économique, la proportion de femmes bénéficiant d'un remboursement pour leurs trajets domicile-lieu de travail et la proportion de femmes bénéficiant de stock-options¹ ont plus fortement diminué que les proportions d'hommes bénéficiant de ces mêmes avantages.* » Toutefois, l'écart entre les montants de stock-options a diminué, mais atteint encore 34%. Pour ce qui est des contributions de l'employeur aux pensions complémentaires, l'écart est à peu près resté le même, à savoir 42%.

La crise économique se fait par ailleurs également ressentir dans la **diminution du taux d'emploi**. Cette diminution est particulièrement importante chez les hommes, avec 1,4 point de pourcentage. Et chez les femmes, pour la première fois depuis des années, le taux d'emploi diminue légèrement. En termes de taux d'emploi, la différence entre les femmes et les hommes diminue en raison de la diminution du taux d'emploi des hommes. La baisse du taux d'emploi est à peu près le même pour tous les niveaux de formation.

¹ options sur actions

Le fait que le taux d'emploi des hommes diminue proportionnellement plus fortement est une conséquence de la ségrégation horizontale: comme les hommes sont davantage employés dans des secteurs et des professions sensibles à la conjoncture (le travail du bois, les transports terrestres, etc.), ils sont les premiers à être touchés. Michel Pasteel s'interroge : « *Reste à voir quel sera l'impact de la crise économique sur les secteurs employant de nombreuses femmes. Il ne fait en tout cas aucun doute que les économies qui vont être faites dans le secteur public toucheront proportionnellement plus les femmes.* »

On observe, de plus, des différences évidentes selon le schéma familial: les hommes et les parents isolés sont proportionnellement plus souvent touchés. Cela est également valable pour les non-Belges et les personnes qui ne sont pas nées en Belgique. Les groupes les plus vulnérables sur le marché de l'emploi semblent donc être victimes du phénomène du " *dernier engagé, premier viré*".

Enfin, lorsque l'on comptabilise le total des jours de travail par an, on observe une diminution globale de 2,69% en 2009. La diminution est la plus marquée parmi les ouvriers masculins: dans cette catégorie, le nombre de jours de travail a diminué de 8,41%. Cela ne signifie pas que 8,41% des ouvriers ont perdu leur emploi, car le système du chômage temporaire a remédié à une partie du problème.

Les chiffres du rapport 2012 concernent les données de l'enquête 2009. Les chiffres ont été fournis par la Direction générale Statistique et Information économique du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie et le Bureau fédéral du Plan.

La publication *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique – Rapport 2012* peut être téléchargée gratuitement sur les sites web www.iefh.belgium.be et www.statbel.fgov.be.

Contacts

Elodie Debrumetz (responsable communication)
Tél.: 02/233.49.47
GSM: 0497/ 23 67 67
elodie.debrumetz@iefh.belgique.be

Hildegard Van Hove (coordinatrice statistiques de genre)
Tél.: 02/233.41.71
hildegard.vanhove@iqvm.belgie.be

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
T 02 233 41 75 – F 02 233 40 32
<http://iqvm-iefh.belgium.be>

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité basée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.